

## Bienvenue à l'IUFM

### **S'informer :** **une nécessité pour les étudiants et les stagiaires**

Vous préparez un concours ? Vous avez été reçu au CAPES ou CAPLP ? Quelle que soit votre situation, bienvenue !

Vous vous posez sans doute mille et une questions sur votre formation, vos droits, votre stage, votre validation et/ou reclassement, votre avancement, notation ou affectation future...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les militants et les élus de Sud Éducation. Ils seront à vos côtés pour vous renseigner et vous défendre si nécessaire à toutes les étapes de votre parcours, lors de votre formation et de vos demandes de mutation.



### **Pourquoi se syndiquer à SUD éducation ?**

Parce qu'il est urgent d'entrer en résistance face à ce gouvernement qui n'a qu'un but : détruire les droits et les garanties collectives des salarié(e)s (Services publics, Sécu, Retraites par répartition, droit de grève, Code du Travail).

Parce que SUD éducation regroupe dans un même syndicat tous les salarié(e)s du premier et du second degré (écoles, collèges, lycées), tous les personnels ouvriers, administratifs, enseignants et d'éducation.

Parce que SUD éducation lutte à la fois pour les revendications immédiates des collègues (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste, qui crée l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié(e)s.

### **C'est quoi S.U.D. ?**

**Solidaires**, c'est le nom de l'Union Syndicale à laquelle SUD éducation participe car nous, salarié(e)s de l'éducation, luttons aux côtés des cheminots, des postiers, des personnels hospitaliers et des salariés du secteur privé. Nous faisons partie d'une même classe sociale, nous sommes Unis et Solidaires.

**Unitaires**, parce que l'unité des personnels et de leurs organisations est une nécessité pour gagner sur les revendications. SUD éducation propose régulièrement aux autres organisations syndicales de se battre ensemble autour d'objectifs communs.

**Démocratiques**, parce qu'à SUD éducation, ce sont les adhérent(e)s qui décident de l'orientation du syndicat au cours des réunions. Le syndicat est un organe d'expression démocratique des salarié(e)s.

# Vos droits

**Vous venez de réussir un concours de recrutement du second degré. A ce titre, vous êtes fonctionnaire stagiaire. Vous bénéficiez de la plupart des droits des fonctionnaires titulaires. Parmi ceux-ci, il y a le droit d'être syndiqué (dans l'organisation de votre choix), le droit de faire grève, etc...**

*Pour vous défendre, faire respecter ou être informé(e) de vos droits, Téléphonez au syndicat SUD éducation Alsace (67-68)*

*Un seul numéro de téléphone : 06 19 08 82 79*

## Congés maladie

Un congé maladie ordinaire vous est accordé si vous souffrez d'une maladie sans caractère de gravité. Vous devez :

-avertir l'IUFM ou l'établissement où vous êtes en stage (le jour même).

-fournir un certificat médical à l'IUFM et à l'établissement où vous êtes en stage

Votre traitement est maintenu en intégralité jusqu'à 3 mois.

Attention, si votre congé maladie dépasse les 36 jours, votre année de stage sera prolongée de quelques jours, semaines ou mois à la rentrée scolaire prochaine de septembre 2010 (c'est une prolongation, pas un redoublement).

Vous avez le droit à tous ces congés comme les titulaires.

## Congés maternité, paternité ou parental

Le départ en congé maternité entraîne une prolongation de stage, équivalente à la durée du congé maternité : 36 jours. Cependant, si par exemple votre stage est prolongé jusqu'au 1er décembre 2010, vous serez titularisé rétroactivement (sous-réserve de validation de la formation) au 1er septembre 2010. Pour plus de détails, téléphonez au syndicat.

## Droit de grève

Vous avez tout à fait le droit de vous déclarer en grève que cela soit un jour de formation ou un jour de cours à condition qu'une organisation syndicale ait déposée un préavis dans les délais légaux.

## Titularisation

A l'issue de votre année de stage (les différents stages seront évalués tout au long de l'année), votre dossier passera devant le « jury académique ». Ce jury, présidé par le Recteur et composé de membres de l'IUFM et de l'inspection, décidera de votre titularisation, de la prolongation de votre stage (notamment pour raison médicale), de votre renouvellement (redoublement) ou de votre licenciement.

Les collègues qui ne verront pas leur stage validé peuvent s'attendre à être convoqués pour un entretien. Si leurs évaluations sont considérées comme insuffisantes, ils pourront consulter leur dossier et contacter le syndicat pour obtenir un rendez-vous auprès de l'IUFM et/ou du rectorat.

SUD éducation défendra les dossiers des collègues qui en feront la demande.

SUD éducation revendique que tous les collègues puissent bénéficier d'une deuxième année de formation, en cas d'insuffisance reconnue.

## Indemnités de stage

Les stages en responsabilité et en pratique accompagnée ouvrent droit à des indemnités de stages et des remboursements de frais de déplacement.

**Prime de transport:** les stagiaires ont droit au remboursement de 50% de leur titre de transport.

**Indemnité ZEP:** les stagiaires qui effectuent leur stage en responsabilité en ZEP doivent percevoir l'indemnité.

## Premier poste, changer de département, notation, inspection

Autant de questions qui préoccupent les collègues débutants, le syndicat est à votre disposition pour y répondre.

## Droits sociaux

Pour avoir le détail de la totalité des aides sociales pour les personnels de l'académie de Strasbourg, vous pouvez aller sur le site de l'académie, à l'adresse suivante :

Rectorat de Strasbourg-Bureau de l'action sociale  
6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg Cedex 9  
Tel : 03 88 23 35 85 ou 03 88 23 35 89  
Mail : [ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr)  
Accueil Physique : 27 bvd Poincaré, bureau 211

# Une rentrée scolaire qui coûte très cher !... en suppressions de postes !

Luc Chatel peut bien parader devant des faux clients de supermarché (mais vrais encartés à l'UMP !) pour faire de l'autosatisfaction sur le thème du coût de la rentrée, il ne saurait nous faire oublier l'essentiel...

L'ex-DRH de l'Oréal, nouveau ministre de l'éducation, a été nommé pour continuer le « sale boulot », initié par Darcos (réforme des lycées généraux et professionnels, nouveaux programmes réactionnaires en collège..).

Notre nouveau ministre a beau jeu de déclarer qu' « un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation »

Dans les faits, en moins de 3 mois, il enchaîne déjà les mauvais coups contre l'école publique !

• **Après les 13500 suppressions de postes du budget 2009, ce sont 16000 qui sont voués à disparaître en 2010 !**

**Est-ce ça « l'investissement dans l'éducation » ?**

• Pour ce faire, Luc Chatel et Valérie Pécresse ont fait publier le 28 juillet les décrets sur la masterisation des concours enseignants, sans aucune concertation, en plein été !

« Croire en l'avenir », est-ce supprimer l'année de formation initiale ?

• Le ministre a demandé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie la plus grande sévérité contre les enseignants «

désobéisseurs » du primaire, d'où les conseils de discipline contre Erwan Redon à Marseille, contre Alain Refalo à Toulouse, les retraits de salaire, etc.

Le ministère est plus isolé que jamais dans sa politique anti-sociale, mâtinée de méthodes autoritaires.

Alors que manque-t-il pour définitivement faire reculer ce gouvernement ?

En 2006, le projet de Contrat Première Embauche (CPE) a fait les frais d'une mobilisation exemplaire de la jeunesse et des salariés.

Aujourd'hui, la tension sociale est grandissante. Les suppressions d'emploi frappent des milliers de familles alors que des banques comme BNP Paribas (renflouée à hauteur de 5 milliards d'€ par les fonds publics) s'appêtent à distribuer 1 milliard

d'€ de bonus à ses traders en 2010 !

Il est temps de trouver un débouché social qui permette de fédérer toutes les résistances actuelles.

**SUD éducation estime qu'il faut donner un nouvel élan à cette dynamique unitaire de mobilisation qui nous permettra de gagner sur les revendications.**

**Nous vous invitons à nous rejoindre, à participer aux réunions, assemblées générales, demi journées d'informations syndicales proposées par SUD éducation afin que nous débattions et luttons tous ensemble pour une école de l'égalité pour tous.**





**2009-2010**

**ADHÉSION**   
**READHÉSION**

*Sud Education est ce que nous en faisons !*

NOM:..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....

Code Postal :..... Ville:.....

Tél:..... E-Mail:.....

Je suis d'accord : pour recevoir des infos : OUI  NON   
 pour être inscrit(e) sur la liste de diffusion : OUI  NON

**Situation professionnelle :**

Enseignant(e) (corps : ..... )  IATOSS (corps : ..... )  AE, AVS, CAE, EVS  Contractuel(le)

Ancienneté de service :..... Échelon :..... Discipline:.....

Type de poste ( BD, TZR, ZIL, ...):.....

Temps complet  Temps partiel  Quotité: ..... % Retraité(e)

Disponibilité  Congé  Type:..... Sans poste

**Établissement d'exercice :**

Type (école, collège, LP, lycée... ) et nom :.....

Adresse :.....

Code Postal : ..... Ville: ..... Tél:..... Fax:.....

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué(e)s de votre secteur :

OUI  NON

J'autorise Sud Éducation Alsace à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 Informatique et Liberté. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation Alsace.

Date : Signature :

Montant de la cotisation annuelle (grille au dos)  
 : , payée en : 1 fois  2 fois  3 fois

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyer tous vos chèques dès maintenant. Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin 2008. Chèque(s) joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de **Sud Education Alsace**, c/o SUD PTT boîte postale 60388, 67010 Strasbourg CEDEX

**TEL : 06 19 08 82 79**  
**www.sudeducalsace.info**  
**sudeducalsace@no-log.org**

**ADHÉRER A SUD ÉDUCATION POUR LUI DONNER LES MOYENS D'AGIR**

Salaire mensuel net	Cotisation annuelle	Salaire mensuel net	Cotisation annuelle	Salaire mensuel net	Cotisation annuelle
- de 610€	10€	+ de 1524 €	112 €	+ de 2363 €	262 €
+ de 610 €	15€	+ de 1601 €	143 €	+ de 2439 €	275 €
+ de 838 €	36 €	+ de 1677 €	153 €	+ de 2515 €	291 €
+ de 915 €	43 €	+ de 1753 €	164 €	+ de 2592 €	306 €
+ de 991 €	51 €	+ de 1829 €	175 €	+ de 2668 €	321 €
+ de 1067 €	59 €	+ de 1906 €	185 €	+ de 2744 €	336 €
+ de 1143 €	66 €	+ de 1982 €	198 €	+ de 2820 €	351 €
+ de 1220 €	75 €	+ de 2058 €	210 €	+ de 2897 €	367 €
+ de 1296€	85 €	+ de 2134 €	222 €	+ de 2973 €	382 €
+ de 1372 €	94 €	+ de 2211 €	234 €	+ de 3049 €	397 €
+ de 1448 €	103 €	+ de 2287 €	248 €		

Au delà ajouter 30 € par tranche de 150 €